

**Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement, la régularisation et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière**



**NOTE DE PRESENTATION  
NON TECHNIQUE**

**Carrière de roche massive de La Haie-Traversaine**

*Lieu-dit « La Bourgonnière » Commune de La Haie-Traversaine (53)*

---

**Rapport n° R 1804808**

**Juin 2021, complété en avril et décembre 2022**

**Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement, la régularisation et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière**



**NOTE DE PRÉSENTATION  
NON TECHNIQUE**

**Carrière de roche massive de La Haie-Traversaine**

*Lieu-dit « La Bourgonnière » Commune de La Haie-Traversaine (53)*

**Rapport n° R 1804808**

**Juin 2021, complété en avril et décembre 2022**



e-mail: [geo.plus.environnement@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement@orange.fr)

SARL au capital de 120 000 euros - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF : 7112B

Siège social et Agence Sud	Le Château	31 290 GARDOUCH	Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Agence Centre et Nord	2 rue Joseph Leber	45 530 VITRY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
<b>Agence Ouest</b>	<b>5 rue de la Rôme</b>	<b>49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE</b>	<b>Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95</b>
Agence Sud-Est	1175 route de Margès	26 380 PEYRINS	Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Agence Est	7 rue du Breuil	88 200 REMIREMONT	Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 14 23

Site Internet : [www.geoplusenvironnement.com](http://www.geoplusenvironnement.com)

# 1. SYNTHÈSE DE LA DEMANDE

CARACTÉRISTIQUES	
Activité concernée :	Matériaux exploités : granite et schistes cornéens
Rubriques sollicitées :	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : ✓ rubriques 2510-1, 2515-1 et 2517-1 Loi sur l'Eau : ✓ rubriques 2.1.5.0, 2.2.1.0, 3.2.2.0 et 3.2.3.0
Durée de la demande :	30 ans (dont 29,5 ans d'extraction et 6 mois de finalisation du réaménagement)
Surface demandée :	11 ha 30 a 00 ca en renouvellement 1 ha 84 a 50 ca en régularisation 12 ha 42 a 45 ca en extension <b>Soit 25 ha 57 a 25 ca au total</b>
Surface sollicitée par l'extraction :	10, 4 ha
Nombre de fronts :	1 front de découverte et 4 fronts de gisement au maximum
Production :	Production maximale : 250 000 t/an Production moyenne : 150 000 t/an
Apport de matériaux inertes extérieurs sur la carrière :	Apport maximal : 80 000 t/an à partir de la Phase 3 d'exploitation Apport moyen : 65 000 t/an à partir de la Phase 3 d'exploitation
Apport de produits minéraux sur la plateforme de négoce :	Apport moyen : 11 000 à 12 000 t/an
Destination des produits :	Approvisionnement des marchés locaux en granulats de bonne qualité (chantiers de voiries, de méthanisation, TP, etc.)
Principe d'exploitation :	✓ Débroussaillage et décapage des terrains et remise en état coordonnés à l'exploitation ou stockage temporaire des terres de découverte ✓ Abattage à l'explosif puis reprise du brut d'abattage à l'aide d'engins mécaniques adaptés (pelle / chargeuse) vers les installations mobiles de traitement ✓ Opérations de concassage et de broyage-criblage réalisées à sec puis stockage des produits finis en fond de fouille avant acheminement vers les centres de consommation ✓ Remise en état progressive et coordonnée à l'exploitation avec remblaiement partiel de la fosse à l'aide de matériaux de découverte, des stériles de production issus du site et des matériaux inertes extérieurs ✓ En parallèle, stockage et ventes de matériaux inertes extérieurs au niveau de la plateforme de négoce attenante au site ✓ En parallèle, traitement des eaux acides du site et production et stockage de boues issues de traitement de ces eaux

Ce dossier comprend, en plus de cette note de présentation non technique :

- Le formulaire de demande d'autorisation environnementale : le CERFA n° 15964\*01 ;
- Les Résumés Non Techniques de l'Étude d'Impact et de l'Étude de Dangers (Tome 0) ;
- Un document administratif (Tome 1) ;
- Un mémoire technique (Tome 2) ;
- Une étude d'impact sur l'environnement (Tome 3) ;
- Une étude des dangers (Tome 4) ;
- Une demande de Dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

## 2. CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

### 2.1. LOCALISATION DU PROJET

La [Figure 1](#) illustre la localisation du projet de renouvellement, régularisation et d'extension de la carrière de roche massive de La Haie-Traversaine de la Société des Carrières de La Haie-Traversaine (SCHT).

Ce projet est situé aux lieux-dits « La Bourgonnière » et « Le Petit Pont » sur la commune de La Haie-Traversaine (53) dans le département de la Mayenne (53), en région Pays-de-la-Loire, à environ 7 km au Nord du centre-ville de Mayenne et environ 35 km au Nord de Laval.

Plus précisément, le projet est encadré par (Cf. [Figure 1](#)) :

- Des boisements et la rivière la Colmont, qui longent le projet sur sa limite Sud-Ouest ;
- La Route Départementale (RD) 23, qui passe à 70 m au plus près à l'Est du projet ;
- Le hameau « le Petit Pont » à 130 m au Sud-Est du projet ;
- Le hameau « la Cocherie » à 130 m à l'Est du projet ;
- Le hameau « les Haies » à 80 m à l'Ouest projet.

Au sein du projet 3 zones ont été définies (Cf. [Figure 2](#) et [Figure 3](#)) :




- Les terrains en renouvellement qui sont occupés par la carrière actuellement autorisée ;
- Les terrains en régularisation, du fait de quelques dépassements historiques, qui sont occupés par :
  - La plateforme de négoce au niveau de la parcelle ZB 95 ;
  - La plateforme d'accueil du site (1 bungalow vestiaires/sanitaires/réfectoire et 1 bungalow servant de bureau et d'accueil) ainsi que le pont bascule et le rotolève au niveau des parcelles ZB 94 et ZB 96 ;
- Les terrains visés en extension qui sont occupés par :
  - Des parcelles agricoles ;
  - Des boisements en bordure de la route ;
  - Le hameau de « La Bourgonnière » pour la partie Nord-Ouest. Ce hameau, propriété de l'exploitant est aujourd'hui inhabité.

Les principales voies de communication situées à proximité du projet sont (Cf. [Figure 1](#) et [Figure 2](#)) :

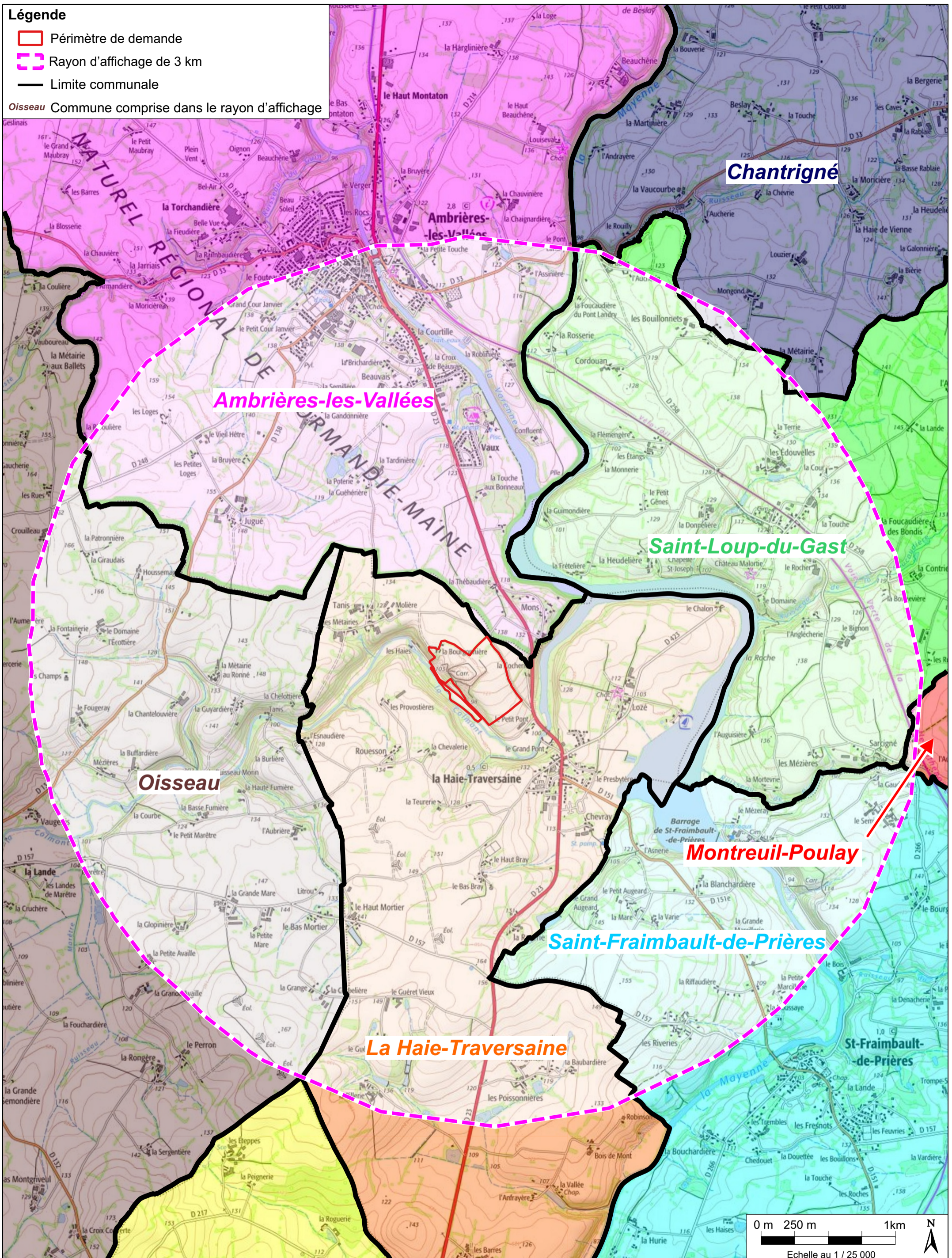
- La RD 23 qui passe à 70 m au plus près au Sud-Est du projet ;
- Le Chemin Rural (CR) n°103 qui permet d'accéder au terrain du projet depuis la RD 23 ;
- La Voie Communale (VC) n°4 qui passe en limite Est du projet ;
- Le Chemin d'exploitation n°201 au Nord du projet qui permet d'accéder au hameau aujourd'hui inhabité de « La Bourgonnière ».

La population des communes situées dans le rayon d'affichage de 3 km autour du projet (Cf. [Figure 1](#)) est présentée dans le tableau suivant.

**Légende**

-  Périmètre de demande
-  Rayon d'affichage de 3 km
-  Limite communale

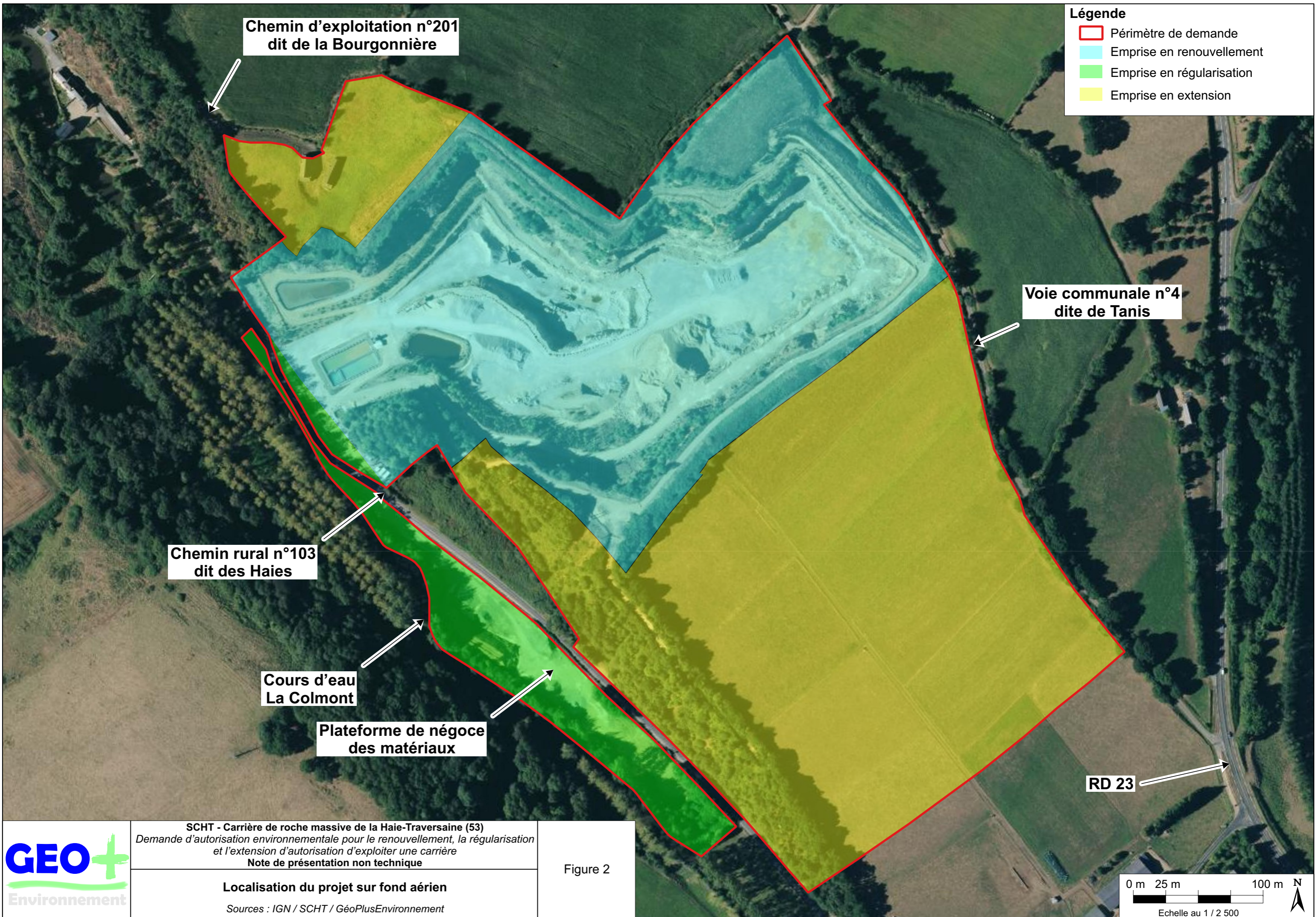
*Oisseau* Commune comprise dans le rayon d'affichage



**SCHT – Carrière de roche massive de la Haie-Traversaine (53)**  
Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement, la régularisation  
et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière  
Note de présentation non technique

**Localisation du projet au 1/25 000**  
Sources : SCHT / GéoPlusEnvironnement

Figure 1



- Légende**
- Périmètre de demande
  - Emprise en renouvellement
  - Emprise en régularisation
  - Emprise en extension

**Chemin d'exploitation n°201  
dit de la Bourgonnière**

**Voie communale n°4  
dite de Tanis**

**Chemin rural n°103  
dit des Haies**

**Cours d'eau  
La Colmont**

**Plateforme de négoce  
des matériaux**

**RD 23**



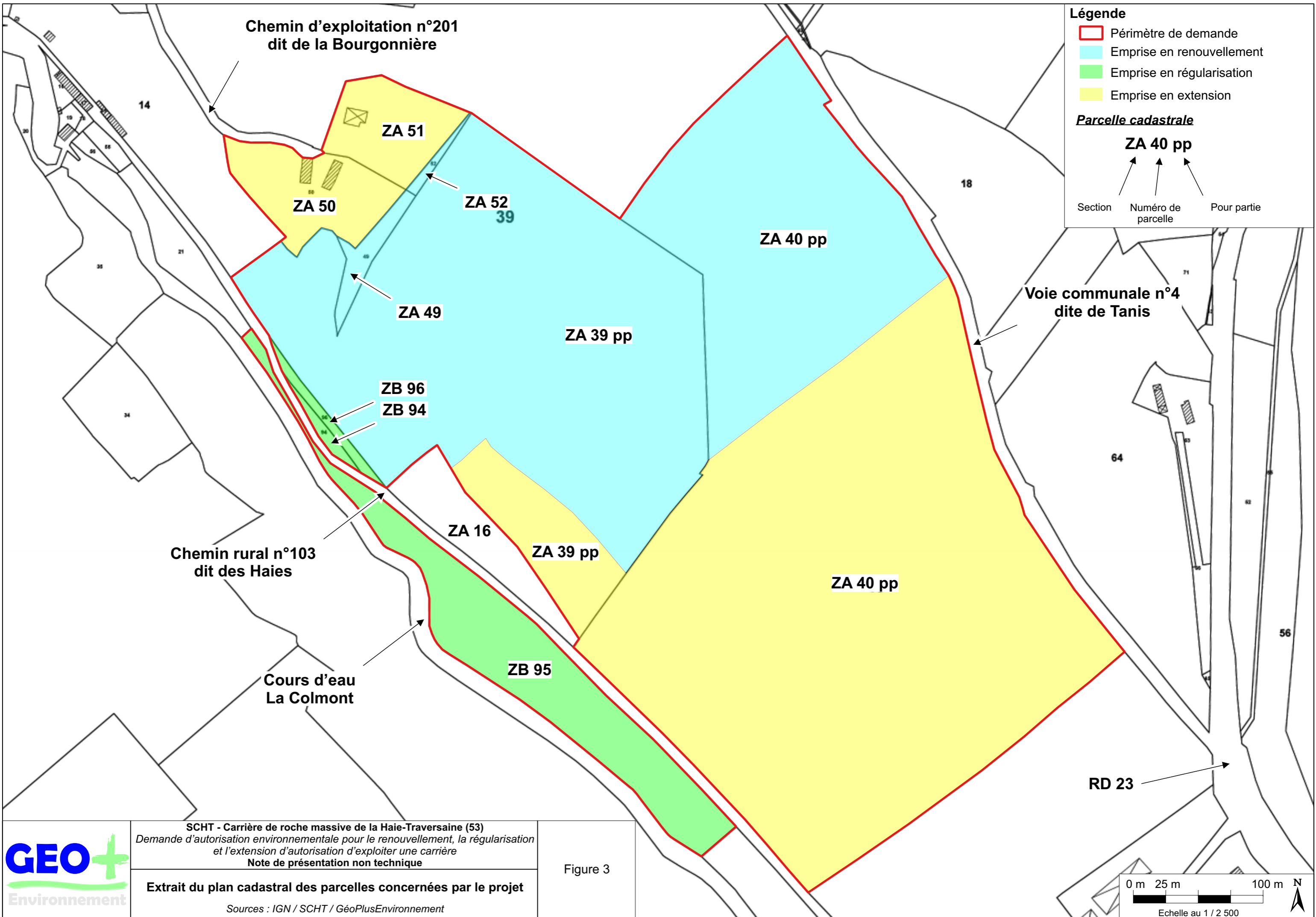
**SCHT - Carrière de roche massive de la Haie-Traversaine (53)**  
 Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement, la régularisation  
 et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière  
 Note de présentation non technique

**Localisation du projet sur fond aérien**

Sources : IGN / SCHAT / GéoPlusEnvironnement

Figure 2





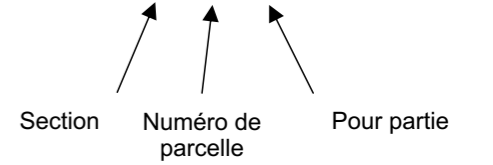
Chemin d'exploitation n°201  
dit de la Bourgonnière

**Légende**

- Périmètre de demande
- Emprise en renouvellement
- Emprise en régularisation
- Emprise en extension

**Parcelle cadastrale**

**ZA 40 pp**



Chemin rural n°103  
dit des Haies

Voie communale n°4  
dite de Tanis

Cours d'eau  
La Colmont

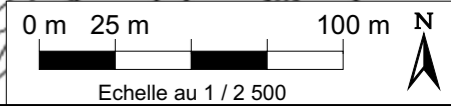
RD 23

**SCHT - Carrière de roche massive de la Haie-Traversaine (53)**  
Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement, la régularisation  
et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière  
Note de présentation non technique

Figure 3

**Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet**

Sources : IGN / SCHT / GéoPlusEnvironnement



**Nombre d'habitants dans les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km**

Communes	Distance projet-village (église)	Nombre d'habitants*
La Haie-Traversaine	540 m au Sud-Est du projet	479
Saint-Loup-du-Gast	2,2 km au Nord-Est du projet	362
Ambrières-les-Vallées	2,8 km au Nord du projet	2 812
Saint-Fraimbault-de-Prières	3,4 km au Sud-Est du projet	1 001
Oisseau	4,1 km au Sud-Ouest du projet	1 193
Chantrigné	5,4 km au Nord-Est du projet	612
Montreuil-Poulay	6,6 km à l'Est du projet	377
<b>TOTAL</b>		<b>6 836</b>

\* Population municipale en 2016, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Sources : INSEE et IGN

Le rayon d'affichage concerne ainsi **7 communes** totalisant **6 836 habitants**.

Les habitations les plus proches du projet, à vol d'oiseau, sont répertoriées dans le tableau suivant et localisées en [Figure 4](#) :

**Habitations les plus proches du projet**

Lieu-dit	Distance au projet
les Haies	75 m à l'Ouest
la Cocherie	130 m à l'Est
le Petit Pont	130 m au Sud-Est
la Thébaudière	210 m au Nord-Est
les Provostières	250 m à l'Ouest
Mons	270 m à l'Est
les Métairies/Tanis/Molière	340 m au Nord-Ouest
la Chevalerie	395 m au Sud-Ouest
Rouesson	535 m au Sud-Ouest
la Teurerie	660 m et 620 m au Sud

Les habitations de « La Bourgonnière » ne sont pas mentionnées ci-dessus car les parcelles qui concernent ce lieu-dit font partie de la demande d'extension. En effet, ce hameau, propriété de l'exploitant est aujourd'hui inhabité.

A noter que l'habitation du centre-bourg de La Haie-Traversaine la plus proche du projet au lieu-dit le Grand Pont est située à 305 m du projet.



**SCHT – Carrière de roche massive de la Haie-Traversaine (53)**  
Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement, la régularisation et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière  
Note de présentation non technique

**Localisation des habitations proches du projet**

Sources : IGN / SCHT / GéoPlusEnvironnement

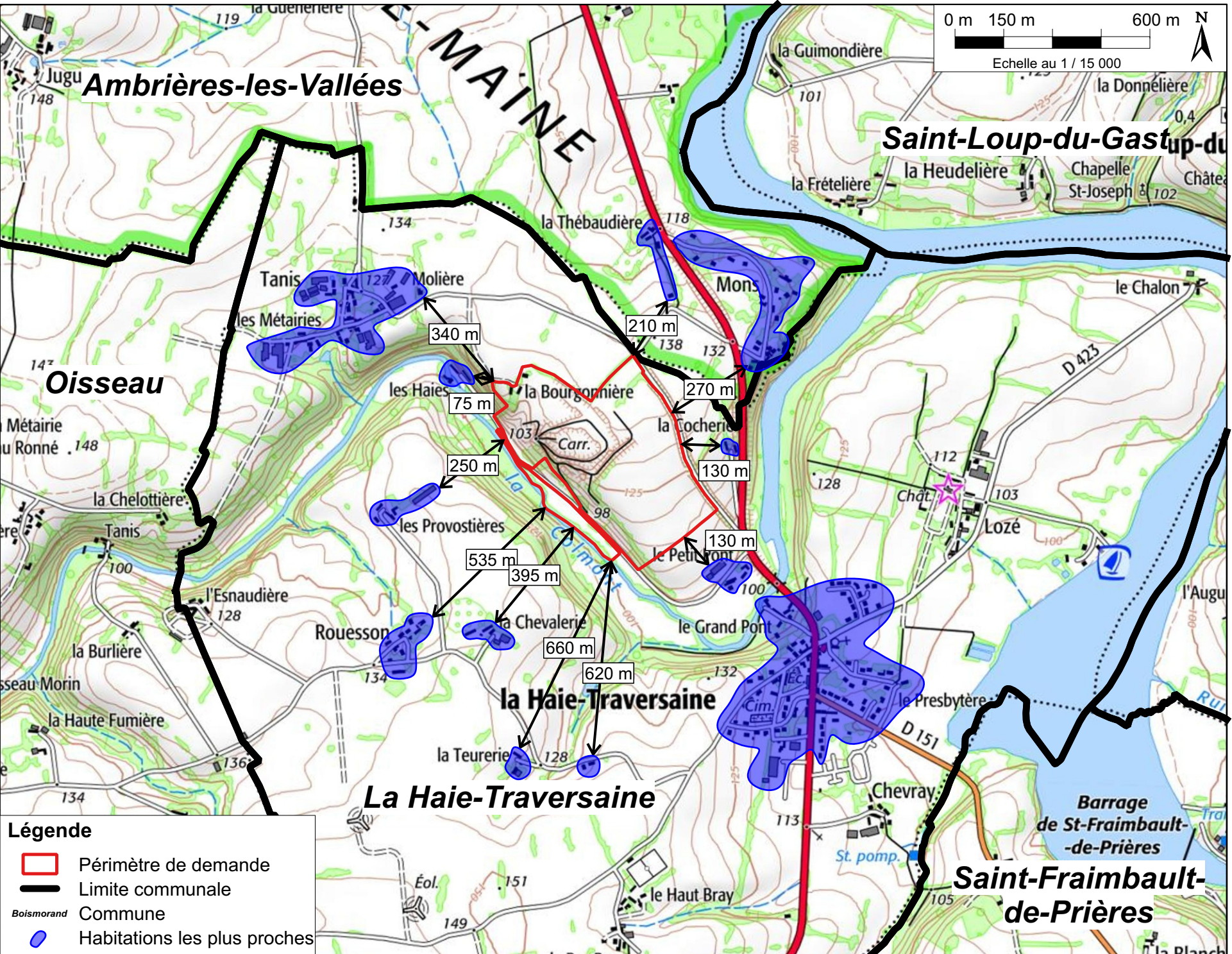


Figure 4

## **2.2. METHODE D'EXPLOITATION**

Le descriptif technique de l'activité de la carrière est développé plus en détail dans le Tome 2 : Mémoire Technique.

Le projet consiste en l'exploitation d'une carrière de roche massive, à ciel ouvert, et plus exactement d'un gisement de granite et de schistes cornéens, exploité sur 4 fronts (+ 1 front de découverte) chacun de 15 m de hauteur maximum. Le fond de fouille sera à la cote minimale de 70 m NGF.

Le principe général de l'exploitation est le suivant :

- Opérations de débroussaillage et de coupe préalables à tout décapage sur les zones le nécessitant ;
- Découverte à sec, décapage sélectif de la terre végétale et des stériles de découverte par engins mécaniques (chargeur, pelle) ;
- Stockage temporaire de la découverte ou réemploi immédiat de ces matériaux pour la remise en état coordonnée ;
- Foration avec une foreuse sur chenilles, en vue de la préparation des tirs de mines ;
- Abattage à l'explosif (environ 4 à 5 tirs par an en moyenne). Cette fréquence est en permanence adaptée aux besoins de production et à la configuration des fronts de taille.
- Reprise du brut d'abattage à l'aide d'engins mécaniques adaptés (pelle / chargeuse) vers les installations mobiles de traitement *in situ* directement à proximité des fronts ;
- Opérations de concassage et de broyage-criblage réalisées à sec. Les produits finis sont ensuite stockés *in situ* en fond de fouille avant d'être acheminés vers les centres de consommation. Le traitement des matériaux génère des stériles de production ;
- Remise en état progressive et coordonnée à l'exploitation avec remblaiement partiel de la fosse à l'aide des matériaux de découverte, des stériles de production issus du site et des matériaux inertes extérieurs jusqu'à la cote maximale de 100 m NGF ;
- En parallèle, stockage et ventes de matériaux inertes extérieurs au niveau de la plateforme de négoce attenante au site ;
- En parallèle, traitement des eaux acides du site et production et stockage de boues issues de traitement de ces eaux.

Les caractéristiques principales du phasage d'exploitation sont les suivantes :

- 6 phases de 5 ans (29,5 ans d'extraction et 6 mois de finalisation du réaménagement) ;
- Production de 250 000 t/an au maximum et de 150 000 t/an en moyenne ;
- Accueil de remblais inertes de 80 000 t/an au maximum et de 65 000 t/an en moyenne.

Les horaires d'activité de la carrière sont les jours ouvrés, **exclusivement diurnes** et compris dans la tranche **07h00 – 18h30, du lundi au vendredi**.

### 3. PROJET DE REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE

La remise en état est détaillée du point de vue environnemental dans le Tome 3 : Étude d'Impact. Les aspects techniques et le détail du calcul des garanties financières seront développés dans le Tome 2 : Mémoire Technique.

La Figure 5 présente le plan de réaménagement final de la carrière de « La Bourgonnière ».

La priorité a été donnée à la reconstitution autant que possible **de surfaces naturelles** tout en assurant une intégration **paysagère et naturelle du site**, proche des vallées de la Colmont et de la Mayenne.

La remise en état du site sera coordonnée à l'exploitation et comprendra les actions suivantes :

- Aménagements et mise en sécurité des fronts : éboulis, talutage et re-végétalisation ;
- Conservation des merlons périphériques mis en place au cours de l'exploitation de la carrière ou des milieux naturels ont pu s'y développer (fourrés) ;
- Conservation / développement des milieux naturels déjà en place où les terrains ne seront plus ou pas exploités ;
- Mise en place d'un grand merlon paysager et phonique au Sud-Est du site à l'aide de la découverte du gisement (terres végétales et stériles de découverte) qui sera enherbé et accompagné de haies bocagères ;
- Remblaiement partiel de la fosse à l'aide des matériaux de découverte, des stériles de production issus du site et de matériaux inertes extérieurs jusqu'à la côte maximale de 100 m NGF ;
- Aménagements de zones enherbées / zones prairiales ou des terres végétales auront été régaliées comme couche de couverture (bassins de stockage des boues, merlon paysager, remblaiement partiel de la fosse) ;
- Condamnation de l'accès au pied des fronts historiques Nord et Nord-Est et mise en place d'un « piège à matériaux » en pied de front lorsque les matériaux de découverte, les stériles de production issus du site et les matériaux inertes extérieurs auront remblayé cette zone ;
- Remplissage de la fosse restante en plan d'eau (par les eaux de pluie et les eaux de circulation dans les fractures) avec émergence de deux fronts coté Est et Sud-Est) ;
- Aménagements de zones d'éboulis sur les fronts émergés de manière aléatoire afin de diversifier les milieux restitués (création de milieux rupestres) ;
- Aménagements de zones laissées à nu (fronts, plateforme de négoce des matériaux, plateforme technique) pour qu'une végétation pionnière puisse s'y implanter ;
- Conservation des haies périphériques arbustives plantées en périphérie de la plateforme de négoce de matériaux et de la carrière de « La Bourgonnière » le long du CR 103.

Le réaménagement ainsi proposé ci-après permettra :

- De mettre le site en sécurité et limiter la visibilité ;
- D'assurer l'intégration paysagère du site en recréant, en partie, un caractère prairial typique du secteur ;
- D'apporter une plus-value écologique et paysagère par la création de nouveaux milieux : plan d'eau, éboulis, fronts de taille et abords ;
- D'assurer la possibilité du retour d'une partie des terrains (merlon paysager et zones prairiales) à l'activité pâturage.



**Légende**

- Périmètre de demande
- Périmètre d'extension
- Périmètre de régularisation
- Courbe de niveau secondaire (équidistance 1 m)
- 50** Courbe de niveau principale (équidistance 10 m)
- Fossé
- Canalisation
- Plan d'eau
- Gestion des eaux du plan d'eau
- Zone naturelle / végétation pionnière / milieu rupestre
- Zone enherbée / prairiale
- Mise en place ou renforcement de haies au cours de l'exploitation

**Milieus naturels conservés (code EUNIS)**

- E2.21 Prairie de fauche
- E5.1 Végétation herbacée anthropique
- F3.14 x F3.15 Fourrés à Genêts et Ajoncs
- F3.14 x F3.15 x F3.131 Fourrés à Genêts, Ajoncs et Ronciers
- F3.14 x F3.15 x G1.82 Mélange de fourrés à Genêts et Ajoncs et de Chênaie acidophile
- FA.4 Haie arborée
- FA.4 x G1.82 Mélange entre Haie arborée et Chênaie acidophile
- G1.213 Aulnaie-frênaie riveraine
- G1.82 Chênaie acidophile
- G1.91 Boulaie arbustive
- I1.53 Friche
- J2.1 Habitation isolée

Plantation d'une haie avec essences locales suite à la remarque de la DREAL



**SCHT - Carrière de roche massive de la Haie-Traversaine (53)**  
 Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement, la régularisation et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière  
 Note de présentation non technique

**Plan de principe du projet de réaménagement final de la carrière**

Sources : IGN / GéoPlusEnvironnement

Figure 5

SCHT devra constituer les garanties financières suivantes pour la carrière de « La Bourgonnière » (estimation en juin 2020) :

Phase	Montant (€ TTC) en juin 2020
Phase 1	351 004
Phase 2	394 402
Phase 3	413 594
Phase 4	357 215
Phase 5	332 425
Phase 6	332 425

Le Préfet fait appel aux garanties financières dans les deux cas suivants :

- Si l'exploitant ne satisfait pas aux prescriptions de remise en état ;
- Si l'exploitant a disparu juridiquement et la remise en état n'est pas réalisée en totalité.

## 4. MOTIVATIONS DU PROJET

### 4.1. MOTIVATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

#### 4.1.1. Le gisement et le matériau

Le gisement exploité sur le site de « La Bourgonnière » à La Haie-Traversaine est un gisement bien identifié et bien connu. En effet, son exploitation a commencé dans les années 80 par la société des Carrières de GONDIN, remplacée par CMGO en octobre 2011. En 2020 SCHT a racheté la carrière à CMGO. Le gisement a été reconnu par des sondages et apparaît constant, homogène et en quantité importante, ce qui permet d'envisager la poursuite de son exploitation.

La **valorisation de ce gisement est optimale** grâce à la fabrication de granulats (produits par concassage et criblage) pour le marché local du BTP.

Les matériaux extraits de la carrière sont des produits traditionnels, de bonne qualité, à destination des professionnels principalement.

#### 4.1.1. Le site

La carrière offre une bonne conjonction de critères favorables :

- La position géographique par rapport aux marchés. En effet, la position du site permet l'approvisionnement des grands pôles de consommation du département, tel que la ville de Mayenne, à environ 10 km au Sud ;
- De bonnes conditions d'accès (site situé à proximité immédiate de la RD 23).

Au-delà d'une qualité des roches (granite et cornéenne) adaptée à son utilisation, le choix d'implanter la carrière sur ce site repose sur le fait qu'un certain nombre de dispositions et d'aménagements importants existent déjà :

- La carrière en soi, avec son autorisation préfectorale du 25 juillet 1991 ;
- La carrière de « La Bourgonnière » dispose du matériel nécessaire pour réaliser l'extraction des matériaux ;
- Elle possède également des installations mobiles de traitement parfaitement adaptées au gisement et au marché, permettant de transformer le granite et les cornéennes bruts en produits finis selon la granulométrie souhaitée ;
- De nombreux investissements ont été réalisés sur le site comme l'installation de traitement des eaux acides ;
- L'aménagement des abords (barrières, signalisation, merlons végétalisés, etc).

#### **4.1.1. Les compétences et les moyens**

La compétence de SCHAT repose sur l'expérience de la SARL PASCAL AUDRAIN et le savoir-faire de son équipe d'exploitation (Cf. Tome 1 : Document Administratif). La société emploie un total de 60 personnes.

La SARL PASCAL AUDRAIN, société de prestation de services pour les exploitants de carrières exerce 4 activités :

- Foration / minage ;
- Concassage / criblage ;
- Terrassement ;
- Recyclage.

Au fil du temps, la société est devenue un acteur majeur dans l'exploitation des carrières de roche massive dans les régions Île-de-France, Centre, Pays de Loire, Normandie et Bretagne. En effet, la SARL PASCAL AUDRAIN intervient ainsi pour le compte de **20** sociétés et sur plus de **70** sites.

## **4.2. MOTIVATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Ce projet de renouvellement, régularisation et d'extension de carrière et le choix de cet emplacement ont été faits pour les raisons d'ordre économique suivantes :

- Cette carrière existe déjà avec ses installations. La poursuite de son exploitation en est donc facilitée du point de vue économique (zone déjà décapée, pistes d'accès existantes, ...) ;
- La présence de matière première permet de pérenniser l'activité de la société et, par ce biais, de continuer d'employer les personnes des communes alentour ;
- SCHAT possède la totalité de la maîtrise foncière sur les parcelles de ce projet ;
- L'existence d'aménagements récents notamment en matière de sécurité et environnement qui devront être amortis sur un gisement plus important, voire à développer afin de :
  - Pouvoir continuer à investir dans le matériel pour des raisons de conditions de travail et de qualité ;
  - Pouvoir continuer à investir dans les mesures environnementales.

Plus directement, l'impact de cette carrière sur l'activité et l'économie de la région est évidemment **positif** et peut le devenir plus encore :

- Emploi direct de 2 personnes en routine sur site et de 3 à 9 personnes pendant les campagnes de décapage, tirs de mine et traitement de matériaux ;
- On admet généralement qu'un emploi dans l'industrie génère 3 à 5 emplois indirects de proximité (transporteurs, restauration, carburants, papeterie, artisans du Bâtiment, paysagiste, maintenance des engins et du matériel, ...), soit au minimum 15 emplois indirects ;
- Approvisionnement des industriels locaux en matière première (voiries, méthanisation, TP).

### **4.3. MOTIVATIONS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL**

En termes d'environnement, SCHAT développera en particulier les actions suivantes :

- Respecter la réglementation environnementale, en se conformant aux contraintes de l'Arrêté Préfectoral de la carrière et aux autres exigences ;
- Tenir à jour la veille réglementaire environnementale ;
- Empêcher ou réduire les effets néfastes des activités sur l'environnement en identifiant, analysant et quantifiant les impacts environnementaux ;
- Anticiper les incidents en formant le personnel à la gestion des risques de pollution ;
- Améliorer la communication auprès de toutes les parties prenantes : clients, collectivités, riverains et salariés ;
- Tenir compte des remarques de son entourage, dans un souci d'amélioration.

Ci-après, quelques exemples mis en place actuellement sur la carrière :

- Les pistes sont régulièrement arrosées pour limiter l'émission de poussières ;
- Les déchets sont évacués vers des organismes agréés ;
- La vitesse des engins est limitée à 25 km/h sur le site ;
- Le chargement des camions est contrôlé ;
- Les sorties de camions se font roues propres (présence d'un laveur de roues) ;
- L'accès à la carrière est propre, goudronné et entretenu.

### **4.4. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

#### **4.4.1. Présentation de l'entreprise**

La S.A.S. **SCHAT**, Société des carrières de la Haie Traversaine, a été constituée et immatriculée au RCS de Rennes le 26 juillet 2019, aux fins d'*acquérir et exploiter toutes carrières*. Monsieur Pascal Audrain en est actionnaire à 50% et en est le Président.

L'autre associé à 50% est la SARL PASCAL AUDRAIN dont Monsieur Pascal Audrain est par ailleurs le gérant.

Monsieur Pascal Audrain, ingénieur des Travaux Publics, a débuté sa carrière professionnelle comme responsable de chantiers routiers et autoroutiers. Il est entré ensuite dans le domaine des carrières en tant que directeur d'exploitation de sites de roche massive dans l'Ouest puis des sites de calcaire du Secteur Bourgogne du Groupe Redland Granulats.

En 1992, il a créé la SARL PASCAL AUDRAIN, société de prestation de services pour les exploitants de carrières qui exerce 4 activités :

- Foration / minage ;
- Concassage / criblage ;
- Terrassement ;
- Recyclage.

Au fil des ans, la société est devenue un acteur majeur dans l'exploitation des carrières de roche massive dans les régions Île-de-France, Centre, Pays de Loire, Normandie et Bretagne.

La SARL PASCAL AUDRAIN intervient ainsi pour le compte de **20** sociétés et sur plus de **70** sites.

La SARL PASCAL AUDRAIN dispose un effectif total de 60 personnes dont huit sont affectées aux tâches administratives et à l'encadrement.

LA SARL PASCAL AUDRAIN développe une activité annuelle de plus de 14 millions d'euros de chiffre d'affaire :

**Chiffres d'affaires et résultats financiers des derniers exercices de la SARL PASCAL AUDRAIN**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022 (à fin novembre)</b>
Chiffre d'affaire (en €)	663 716	1 013 785	1 048 505
Résultat avant IS (en €)	3 563 €	12 303 €	Bilan en cours

#### **4.4.2. Site de La Haie-Traversaine**

Pour ce qui concerne le site de La Haie-Traversaine, la conduite générale de l'exploitation sera assurée par Monsieur Pascal AUDRAIN lui-même.

Monsieur Hubert RICOUP, actuellement Chef de carrière du site depuis 2002, rejoindra la SHT où il sera maintenu dans ses responsabilités d'exploitant du site au quotidien ainsi que de la relation clientèle.

Pour les aspects environnementaux et fonciers, Monsieur AUDRAIN sera assisté de Monsieur Serge DALLAS, géologue, qui a débuté sa carrière professionnelle au BRGM avant de rejoindre le Groupe REDLAND Granulats, puis le groupe LAFARGE Granulats où il a assuré les fonctions de Directeur des Ressources Minérales pendant près de vingt ans.

En tant que sous-traitant, la SARL PASCAL AUDRAIN assure déjà depuis 2005 les activités d'extraction du site : foration, minage, concassage et criblage. Ces activités se poursuivront donc avec le même matériel, les mêmes opérateurs et le même fournisseur d'explosifs.

L'abattage se fera par 5 tirs annuels avec implantation par système laser, foration fond de trou et minage par un technicien de 15 ans d'expérience.



La production de granulats, 120 000 à 150 000 tonnes par an, s'effectuera en 2 ou 3 campagnes annuelles avec 1 pelle de 50 tonnes, 1 chargeuse de 35 tonnes, un concasseur primaire à mâchoires de 75 tonnes, un broyeur à cône secondaire de 50 tonnes et 2 cribles avec sauterelles de déstockage.

**Sur le plan technique opérationnel, il y aura donc entre CMGO et SCHAT une continuité totale dans la conduite de l'exploitation de la carrière de la Haie Traversaine.**

Le personnel de la carrière dispose donc des compétences requises pour l'ensemble des tâches nécessaires à cette activité :

- La sécurité (prévention, analyse des accidents et incidents) ;
- La production (connaissance du gisement, plans d'exploitation, tirs de mine, engins et installations de traitement, transports et règlementation) ;
- La qualité et l'environnement (élaboration et usage des granulats, gestion des aspects environnementaux de type eau, bruit, poussières et vibrations) ;
- La gestion (suivi de l'exploitation, des fournisseurs et prestataires) ;
- Le management et la communication (législation, organisation du travail et des sous-traitants).

Le personnel affecté à l'exploitation de la carrière est et restera le suivant :

- 1 à 2 personnes en routine sur site dont le Chef de carrière Mr RICOUP : bascule, chargement des clients et suivi de l'installation de traitement des eaux acides ;
- Pendant les campagnes de décapage : 3 personnes (2 chargeurs et 2 tombereaux) ;
- Pendant les campagnes de tirs de mines, 1 à 2 personnes :
  - 1 foreur et 1 mineur habilités pour le chargement-déclenchement des tirs ;
- Pendant les campagnes de traitement de matériaux :
  - 3 à 4 personnes pour le concassage-criblage ;
  - 1 opérateur pour la pelle hydraulique et 1 opérateur pour la chargeuse de déstockage.

Le matériel nécessaire à l'exploitation de la carrière de « La Bourgonnière » est listé ci-après :

- Pelle hydraulique ;
- Pont-basculé fixe avec système de pesage ;
- Chargeuse sur pneus ;
- Décrotteur ;
- Conteneur atelier ;
- Installation de traitement des eaux ;
- Fourgonnette ;
- Génie civil, transformateur et réseaux en place ;
- Bungalow et base technique.

Ainsi que du matériel mobile et engins, propriété du Groupe AUDRAIN, intervenant par campagne :

- Tombereau et bull pour les travaux de terrassement (découverte et réaménagement) ;
- Primaire : type Metso LT 110 1100x800, scalpeur ;
- Secondaire : type Sandvick, groupe mobile broyeur CM 4800 ;
- Crible : type Metso ST620E, 11 m<sup>2</sup>, 3 étages.

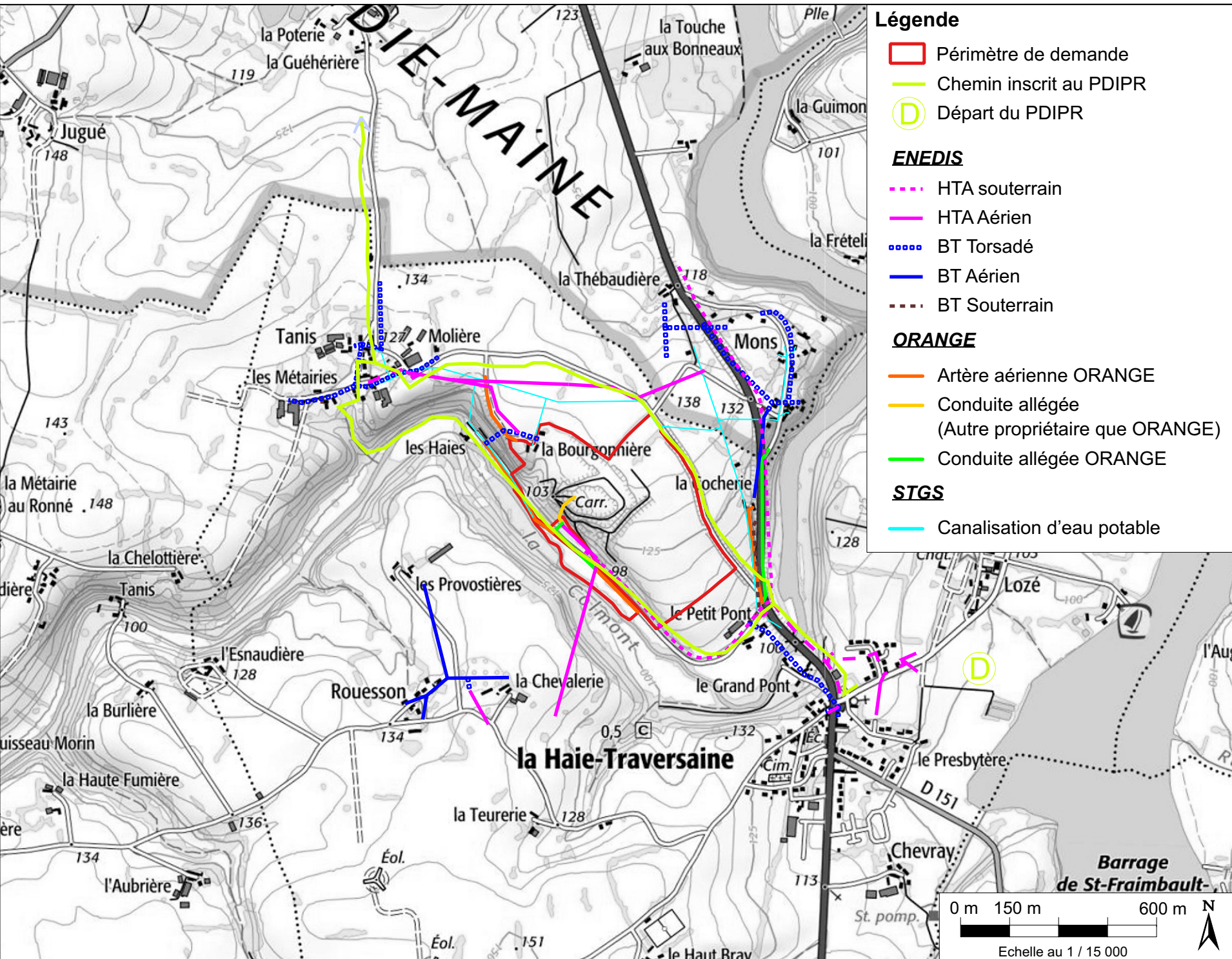
## 5. CONTRAINTES ET SERVITUDES

Plan, schéma, programme, contrainte ou servitude	Compatibilité	Commentaires
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	Oui	Projet compatible avec le PLUi de Mayenne Communauté
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	Oui	Projet compatible avec le SCoT du Pays de Mayenne
Permis de construire	Non concerné	Aucune installation fixe de sera construite en plus de celles existantes. Aucun permis de construire n'est donc requis
Schéma Départemental des Carrières (SDC)	Oui	Projet compatible avec le SDC de Mayenne
Projet de Schéma Régional des Carrières (SRC)	Oui	Projet compatible avec le projet de SRC des Pays de la Loire
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	Oui	Projet compatible avec le SDAGE 2016-2021 Loire-Bretagne sous réserve d'application des mesures prévues dans le <u>Tome 3 : Étude d'Impact</u>
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	Oui	Projet compatible avec le SAGE du bassin versant de la Mayenne
Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	Oui	Le projet n'est pas en contradiction avec la préservation des trames vertes et bleues du SRCE des Pays de la Loire
Plans de Prévention des Risques	Non concerné	Commune de La Haie-Traversaine non concernée par un PPR
Risques majeurs du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)	Oui	Projet compatible avec le DDRM de la Mayenne
Code Forestier	Non concerné	Le projet ne prévoit pas de défrichement de plus de 4 ha
Code de la Santé	Oui	Le projet se trouve hors de tout Périmètre de Protection Immédiat, Rapproché ou éloigné de captage AEP
Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)	Oui	Projet compatible avec le SRCAE de la région Pays de la Loire
Schéma Régional, d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	Non concerné	Pas de SRADDET en vigueur en région Pays de la Loire
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	Non concerné	Projet non concerné par un PPBE
Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)	Non concerné	Projet non concerné par un PCAET
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	Oui	Projet compatible avec le PRPGD des Pays de la Loire
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)	Oui	Itinéraire de randonnée en bordure du projet (CR 103 et VC 4) mais mesures prévues en termes de visibilité et de sécurité publique
AOC / IGP	Non concerné	Les terrains du projet ne font pas l'objet d'exploitations relevant de l'une des 7 IGP et 2 AOC-IG recensées sur la commune de La Haie-Traversaine
Chemins	Oui	Chemins de randonnée en bordure du projet (CR 103 et VC 4). L'agrandissement de la carrière ne nécessitera aucun déplacement de ces chemins, car ils sont situés en dehors de l'emprise d'autorisation projetée
Déchets	Oui	Déchets éliminés dans des filières agréées Projet compatible avec le PRPGD des Pays de la Loire. Par ailleurs, le projet permettra d'offrir un lieu de stockage définitif pour les matériaux inertes issus des chantiers du BTP locaux
Servitudes Techniques	Oui	Aucune installation n'est à déplacer pour l'exploitation de la carrière en elle-même. Le réseau d'eau pluviale et le réseau d'eau pour le traitement des eaux acides seront ajustés au fur et à mesure de l'agrandissement

La Figure 6 présente les contraintes et servitudes sur et autour du projet.

**SCHT – Carrière de roche massive de la Haie-Traversaine (53)**  
Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement, la régularisation et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière  
Note de présentation non technique

Contraintes et servitudes dans le secteur du projet  
Sources : ENEDIS / ORANGE / STGS  
Figure 6



**Légende**

- Périmètre de demande
- Chemin inscrit au PDIPR
- D Départ du PDIPR

**ENEDIS**

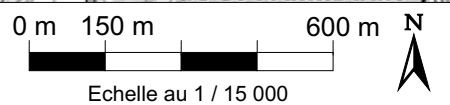
- HTA souterrain
- HTA Aérien
- BT Torsadé
- BT Aérien
- BT Souterrain

**ORANGE**

- Artère aérienne ORANGE
- Conduite allégée (Autre propriétaire que ORANGE)
- Conduite allégée ORANGE

**STGS**

- Canalisation d'eau potable



## 6. CONCLUSION DE L'ETUDE D'IMPACT

La carrière de « La Bourgonnière », avec les mesures prévues visant à éviter, réduire ou compenser les impacts présentées ci-dessus aura les impacts résultants suivants :

### **Positifs sur :**

- L'environnement socio-économique ;
- Le patrimoine culturel, notamment sur la connaissance archéologique locale ;
- Le paysage à long terme ;
- les milieux naturels à long terme.

### **Légèrement négatifs, mais acceptables et temporaires, sur :**

- Le bruit ;
- Les eaux souterraines et superficielles ;
- La stabilité des sols ;
- Le transport ;
- Le paysage et l'impact visuel ;
- L'agriculture ;
- Les rejets atmosphériques de combustion ;
- La pollution lumineuse ;
- Les vibrations ;
- Les déchets et résidus ;
- La consommation d'énergie ;
- Les poussières.

### **Nuls sur :**

- L'eau potable ;
- Les sites Natura 2000.

### **Il s'agira donc pour SCHAT essentiellement :**

- **De maintenir les mesures efficaces déjà en place ;**
- **D'accentuer les suivis qualitatifs des eaux afin de surveiller l'impact du remblaiement partiel de la fosse par des matériaux inertes extérieurs ;**
- **De continuer et d'accentuer son action en faveur de l'intégration de l'activité du site dans son environnement, en concertation avec toutes les parties intéressées dont notamment l'ensemble des riverains, les agriculteurs et les pouvoirs publics à travers les CLCS ;**
- **D'améliorer la biodiversité du secteur avec une diversification des milieux naturels lors du réaménagement notamment.**

## 7. CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS

L'analyse des risques réalisée pour la carrière de « La Bourgonnière », à Gorges a eu pour objectif d'identifier (APR), différents scénarii d'évènements potentiellement dangereux et susceptibles d'avoir des effets potentiels vis-à-vis des tiers (c'est-à-dire en dehors de la carrière) malgré la mise en place de mesures préventives simples de maîtrise des risques.

5 scénarii ont donc été étudiés :

- Collision de deux engins sur la carrière (1) ;
- Épanchage de carburant lors de l'opération de ravitaillement entraînant un incendie (2) ;
- Épanchage de carburant lors de l'opération de ravitaillement entraînant une explosion (3) ;
- Incendie au niveau d'un conteneur entraînant une propagation de l'incendie (4) ;
- Incendie au niveau d'un conteneur entraînant une explosion (5).

**L'évaluation de l'intensité des effets** a précisé que **les scénarii 1, 2 et 3** n'ont pas de conséquence à l'extérieur du site mais peuvent impliquer des effets dominos tels que l'incendie d'un engin ou d'installations à proximité. Ces effets dominos thermiques **resteront cantonnés dans l'enceinte de la carrière**. Ces scénarii n'ont donc pas été **considérés dans l'ADR**.

Les scénarii 4 et 5 ont fait l'objet **d'une Analyse Détaillée des Risques (ADR)**. L'Analyse Détaillée du Risque (ADR) d'incendie a montré que le risque est moindre. SCHAT a déjà mis en place des mesures permettant de maîtriser le risque d'incendie et de propagation d'incendie. De plus, une démarche d'amélioration continue n'est pas obligatoire, mais SCHAT reste et restera vigilante sur ce sujet, à travers des formations et sensibilisations du personnel et des sous-traitants.

Toutes **mesures de prévention** et **moyens de lutte contre les incendies et les déversements accidentels d'hydrocarbures** seront maintenus en place sur cette carrière.

Réalisé par :  
**ABO-GEO+ ENVIRONNEMENT**

**Agence Ouest :**  
5 chemin de la Rôme - 49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE  
Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95

e-mail : [geo.plus.environnement3@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement3@orange.fr)

---

**Siège Social / Agence Sud :**  
Le Château  
31 290 GARDOUCH  
Tél : 05 34 66 43 42 - Fax : 05 61 81 62 80  
e-mail : [geo.plus.environnement@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement@orange.fr)

**Agence Centre et Nord :**  
2 rue Joseph Leber - 45 530 VITRY-AUX-LOGES  
Tél : 02 38 59 37 19 - Fax : 02 38 59 38 14  
e-mail : [geo.plus.environnement2@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement2@orange.fr)

**Agence Sud-Est :**  
1 175 Route de Margès - 26 380 PEYRINS  
Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05  
e-mail : [geoplus@geoplus.fr](mailto:geoplus@geoplus.fr)

**Agence Est :**  
7 rue du Breuil - 88200 REMIREMONT  
Tél : 03 29 22 12 68 - Fax : 09 70 06 14 23  
e-mail : [geo.plus.environnement4@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement4@orange.fr)

Site Internet : [www.geoplusenvironnement.com](http://www.geoplusenvironnement.com)

